Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260320-20260320_D03-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoirs : 3**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, MAÏENZA Gilles, BOUREUX Adeline, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, BLANCHARD Pierre-Jacques, LAURENT Marie-Thérèse, GUILLOTIN Xavier, PREVERT Marie-Elisabeth, ROYER Christophe, MATHIEU Lorraine formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : M METAYER Franck (pouvoir à STEVANT Béatrice), AMAND Carole (pouvoir à ROYER Christophe), HERVIEUX Franck (pouvoir à MATHIEU Lorraine)
Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260320– D03

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
1er **tour de scrutin**
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :
– Liste *« Saint Jacut Les Pins 2026, Tous concernés »,* composée de MM. METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, 17 – dix-sept voix

- La liste *« Saint Jacut Les Pins 2026, Tous concernés »* ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : MM. METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 20 mars 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST-JACUT-LES-PINS 56 Morbihan

Publié le : 20 mars 2026